

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 décembre 2015

Présents : MM.SEIGLE-VATTE, ORTIZ SEYVE, PRIETO, GUILLAUD, FOROT, CHEVALLET

MMES COLLOMB, GUINET,

ABSENTS : M. FAIVRE-PIERRET

ABSENTES : MME VALLA, MME ZIMMERMANN, MME VERRIER, MME GARIN, MME CURTO

*Ordre du jour :*

Vote des tarifs 2016

Contrat d'assurance du personnel

Rémunération personnel crèche

Présentation des rapports annuels de l'eau/assainissement/déchets/transport de la CAPV

Demande de subvention DETR 2016 axe sportif

Convention matériel informatique Bibliothèque/CAPV

Redevance occupation provisoire du domaine public ERDF

Projet Tennis

Commune Nouvelle

Point travaux et voirie, Camping du Calatrin

Préparation des vœux

Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent.

Approbation à l'unanimité.

## **Vote des tarifs 2016**

Les tarifs 2015 sont reconduits dans sa majorité pour l'année 2016.

Seuls les frais de déneigement sont augmentés de 240 à 260€ par trace et de 193 à 200€ pour la seule location et carburant sans chauffeur.

Un forfait nettoyage pour les grandes manifestations de la salle Pallas de 300€ est inclus dans les tarifs 2016

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de voter les nouveaux tarifs 2016.

**Contrat d'assurance du personnel :**

M. Le Maire cite les termes du nouveau contrat d'assurances établi par le centre de gestion 38 pour une période de 3ans. Celui-ci est forfaitaire de 1 à 9 agents.

Le taux augmente de façon significative de 5.05% à 6.03%, ce qui devrait conduire à un montant d'environ 10500€ pour la commune au lieu de 9407.24€

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de ce nouveau contrat dont nous ne pouvons pas nous passer.

### **Rémunération personnel crèche**

M. Le maire informe que Mme Multin Anne revendique une revalorisation salariale, ainsi que le dédommagement de ces frais de déplacement du fait de ces nouvelles fonctions de coordination sur les 2 crèches.

Les frais de déplacement seront remboursés à compter du mai 2015 date de prise de ces nouvelles fonctions. La revalorisation de salaire sera à débattre en réunion intercommunal. Plusieurs éléments seront à prendre en considérations, tels, le régime indemnitaire dans son futur contrat, les rémunérations des directrices de crèches de niveau équivalent et le fait que Mme Multin va demander sa titularisation.

Une somme de 5000€ sera répartie entre les 14 agents selon les clés de répartition rappelées : 37% Charavines, 14% Biliou, 29% Le Pin, 17% Montferrat, 2% Paladru. Ces primes seront attribuées par les 2 maires des communes accueillant les crèches après entretien et compte tenu des temps de travail.

### **Présentation des rapports annuels de l'eau/assainissement/déchets/transport de la CAPV**

Monsieur le maire donne lecture au conseil des rapports établis par la CAPV sur l'eau, l'assainissement, les déchets et les transports.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer ; après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les rapports du Pays Voironnais.

### **Demande de subvention DETR 2016 axe sportif**

Le conseil municipal prend délibère pour le montage d'un dossier auprès de l'état pour solliciter une subvention pour la création d'un plateau sportif avec le City Stade.

L'actuel city stade sera partiellement démonter par les employés municipaux du fait de sa vétusté et de sa dangerosité.

### **Convention matériel informatique Bibliothèque/CAPV**

M. le Maire donne lecture de la convention Bibliothèque/CAPV. Pour la mise en adéquation avec la médiathèque, il est décidé de l'achat d'un ordinateur auprès de la CAPV. Celui-ci sera subventionné à 80% dans le cadre du programme LEADER.

### **Redevance occupation provisoire du domaine public ERDF**

M. Le Maire donne lecture du texte sur la redevance d'occupation provisoire du domaine public ERDF.

Le texte est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

### **Projet Tennis**

Deux projets de tennis couverts sont présentés au conseil municipal. Un projet avec une structure légère d'une seul portée pour un cout de 321 500 € HT et un second avec une structure bois de 2 portées donnant lieu à une réfection du sol d'un montant de 450000€. Le site retenu par les maires du Tour du Lac est Le Pin, d'autant plus

que le sol est en bon état. Le montant des différentes subventions qui pourraient être recueillies supporterait environ 40% du projet.

Le conseil municipal adopte l'accord de principe pour le projet structurant de tennis couvert du tour du lac.

### **Commune Nouvelle**

Une nouvelle réunion se déroulera le 13 janvier 2016 entre les différents maires et adjoints du tour du lac. La commune de Biliou n'a pas d'hostilité pour la création d'une commune nouvelle et réfléchit sur l'idée de proposer un référendum.

### **Point travaux et voirie, Camping du Calatrin**

Les travaux de changement des conduites d'eau effectués par le syndicat des eaux des Abrets redémarrent le 18 Janvier. Ce sera la dernière tranche entre la place des Anciens Combattants et Précuit.

Un rendez vous a eu lieu avec M. Geoffrey gérant du Camping Le Calatrin. Des travaux de plomberie (robinets, problème d'eau chaude) et d'électricité (lampadaires) sont à prévoir. Devis à suivre. M. Geoffrey prévoit l'installation de 4 mobil homes.

### **Préparation des vœux**

Les vœux du Maire se dérouleront le 10 Janvier à 10h30 à la Salle Pallas

### **Questions diverses**

La cure de Paladru a été estimée par l'Immobilier du Lac

Un expert est venu constater pour la réparation du ponton, sa réponse est attendue.

Le repas offert au personnel communal aura lieu le 22 Janvier au restaurant de La Tourelle. Les conjoints ainsi que les membres du conseil municipal payeront leur repas.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.